

## Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

du 14 octobre 2013

L'an deux mille treize, le 14 octobre à 19 heures , le Conseil municipal de la commune de GIVERNY, convoqué le 30 septembre 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.

Etaient présents : Mr Daniel DROIN, Mr Norbert FAVIN, Mme Françoise ECHAUBARD, Mr Emmanuel BESNARD, Mme Diana GUILLAUME, Mr Philippe CHAUVEAU, Mr Yves LEERS, Mme Monique FALC'HON, Mr François LAMY.

Pouvoirs : Mme Monique DELEMME à Mr Claude LANDAIS  
Mr Yves HERGOUALC'H à Mr Daniel DROIN  
Mr Jean PUCHEU à Mme Diana GUILLAUME

Secrétaire de séance : Mr Norbert FAVIN

Lecture par Mme Françoise ECHAUBARD du compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin 2013, qui est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. **ECOLE RYTHMES SCOLAIRES**

M.le Maire expose les résultats des travaux qui se sont déroulés à l'occasion des différentes réunions et sondages (commission scolaire, parents d'élèves, directeur de l'école, grande commission) et qui ont abouti à la présentation du tableau des rythmes scolaires ci-après pour la rentrée de septembre 2014.

La proposition concernant cette nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Giverny sera présenté au DASEN de l'Académie de Rouen pour avis.

Pour ce qui est du temps d'activité périscolaire prévu les mardis et les vendredis, M.le Maire confirme que la recherche d'intervenants continue. A ce jour, une personne de la commune a proposé ses services et des pourparlers sont actuellement en cours avec la direction du Musée des Impressionnistes de Giverny. La tendance serait de se diriger vers des activités plus ludiques pour les élèves le vendredi que le mardi.

#### **Délibération**

##### **OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - PROPOSITION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2014**

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Considérant l'échange de courriers et la réunion avec le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN),

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 21 février 2013 demandant le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires.

Considérant les conclusions de la commission scolaire en date du 23 septembre 2013 associant les enseignants et les représentants des parents d'élèves afin de déterminer la nouvelle organisation scolaire à compter de la rentrée 2014.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires en rappelant le retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.


Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

Le projet d'organisation du temps scolaire sera transmis à Monsieur le Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale qui arrêtera le projet d'organisation de l'école de Giverny.

La règle proposée est la suivante :

- I 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 - 11h30 Temps scolaire	8h30 - 11h30 Temps scolaire	8h30 - 11h30 Temps scolaire	8h30 - 11h30 Temps scolaire	8h30 - 11h30 Temps scolaire
11h30 - 13h30 Pause méridienne	11h30 - 13h30 Pause méridienne	11h30 - 13h30 Pause méridienne	11h30 - 13h30 Pause méridienne	11h30 - 13h30 Pause méridienne
13h30 - 16h30 Temps scolaire	13h30 - 15h00 Temps scolaire	13h30 - 14h Temps périscolaire	13h30 - 16h30 Temps scolaire	13h30 - 15h00 Temps scolaire
	15h00 - 16h30 Temps d'activité périscolaire			15h00 - 16h30 Temps d'activité périscolaire
16h30 - 17h30 Temps périscolaire	16h30 à 17h30 Temps périscolaire		16h30 - 17h30 Temps périscolaire	16h30 à 17h30 Temps périscolaire
17h30 - 18h30 Temps périscolaire	17h30 - 18h30 Temps périscolaire		17h30 - 18h30 Temps périscolaire	17h30 - 18h30 Temps périscolaire

 suivant résultat sondage 2013 pour la rentrée 2014/2015

A ces 24 heures viendront s'ajouter 3 heures temps d'activités périscolaires, les mardis et vendredis de 15h à 16h30. Des contacts sont pris avec des intervenants et le Musée des impressionnistes Giverny pour évoluer dans des activités de dessin, peinture, calligraphie, théâtre (contes).

- 2 A ces 27 heures viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (primaires).
- 3 La commune de Giverny, en fonction des besoins recensés auprès des familles fréquentant l'école, proposera sur les 5 jours une pause méridienne de 11h30 à 13h30 permettant une garde et un service de cantine.
- 4 il est proposé aussi les lundis, mardis, jeudis, vendredis des temps périscolaires prolongeant le service public d'éducation jusqu'à 18h30 et les mercredis jusqu'à 14h00.

**Le conseil municipal**  
**Après avoir délibéré**  
**A l'unanimité**

**APPROUVE** la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école de Giverny applicable à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre au DASEN;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN, seul habilité à fixer les nouveaux horaires, afin de statuer sur cette proposition.

## **2. GESTION DU PERSONNEL**

M.le Maire informe l'assemblée que M. Alain MANGE a fait valoir ses droits à la retraite après 27 années au service de la commune.

L'accord du Conseil Municipal est demandé et accepté à la majorité moins une abstention pour le paiement d'heures supplémentaires non réglées.

### **Délibération**

**OBJET : Heures supplémentaires Monsieur Alain MANGE Adjoint Technique**

Vu la nécessité du service, Monsieur Alain MANGE, adjoint technique, a effectué 69 heures supplémentaires durant la période avril mai juin 2013.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui permettre de régler ce temps de travail effectué dans l'urgence.

**Le conseil municipal**  
**Après avoir délibéré**  
**12 voix pour et 1 abstention**

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater à Monsieur Alain Mange sur le prochain bulletin de salaire de novembre 2013, le règlement des 69 heures supplémentaires qu'il a effectuées.

## **3. TOILETTES PUBLIQUES**

M.le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une lettre émanant de Mr J.L DESTANS Président du Conseil Général de l'Eure, relative au financement du fonctionnement des toilettes publiques de Giverny. Dans cette lettre, une proposition de répartition du coût du fonctionnement est présentée par le Président du Conseil Général de la façon suivante:

Prise en charge des frais de fonctionnement **estimés** à ce jour à 40 000 €:

- Fondation Claude Monet à hauteur de 40% avec un plafond de 16000 €;
- Musée des Impressionnistes Giverny 30% avec un plafond de 12000 €;
- CAPE et la commune de Giverny 30% restant par moitié soit 6000 € chacun.

M. le Maire

- nous informe que dans la négociation avec la Fondation Claude Monet, Mr Gall lui a précisé que la subvention de 6000 € actuellement octroyée par l'Institut de France pour répondre à des petits travaux liés au tourisme nous sera supprimée.

- rappelle une nouvelle fois que :

- la **compétence Tourisme** est une prérogative de la **CAPE**;
- Le budget de la commune n'est alimenté par aucune des ressources provenant du tourisme;
- Cette nouvelle charge financière liée au fonctionnement des toilettes publiques entièrement réalisées par la CAPE serait difficilement supportable par les finances communales.

En conséquence, la majorité du Conseil Municipal moins une abstention demande qu'au titre de sa compétence tourisme, la CAPE participe de façon plus significative au financement du fonctionnement des toilettes publiques.

#### **4. ADHESION COMMUNE DE SERIFONTAINE AU SYNDICAT DE LA VALLEE D'EPTÉ**

Il s'agit de délibérer sur la demande d'adhésion de la commune de SERIFONTAINE (Oise) au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la vallée d'Epte.

##### **Délibération**

**OBJET : Adhésion de la commune de SERIFONTAINE (Oise) au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental et de la Vallée d'Epte**

Vu la délibération de la commune de SERIFONTAINE en date du 9 avril 2010, demandant son adhésion au SIIVE,  
Vu le courrier de Monsieur le Président du SIIVE en date du 26 août 2013 appelant le Conseil Municipal de Giverny à délibérer,

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de SERIFONTAINE (Oise) au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée d'Epte.

## **5. QUESTIONS DIVERSES.**

### **. EGLISE SAINTE RADEGONDE**

M. le Maire rappelle que les associations qui souhaitent organiser une manifestation culturelle dans l'église Sainte Radegonde de la commune doivent en faire demande auprès de la Paroisse Saint Nicaise du Vexin Normand seule décisionnaire pour l'utilisation du lieu. Bien entendu, les organisateurs devront être titulaires d'un contrat d'assurances prévoyant, entre autre, la couverture des « biens confiés ».

### **. EAU POTABLE.**

L'engagement par contrat avec VEOLIA prenant fin en juillet 2014, M. le Maire nous informe que nous devrions , à compter de juillet 2014, voir le prix de l'eau potable à la baisse.

### **. EAUX PLUVIALES.**

Du fait des modifications du système de gestion des eaux pluviales, la commune devrait recevoir en remboursement de frais de gestion 2012/2013, la somme de 4000 €.

### **. BUDGET 2014.**

M. le Maire précise que la reprise des travaux de l'aménagement de la rue Claude Monet doit normalement s'effectuer début 2014 après l'intervention consistant au remplacement des anciennes canalisations d'eau en plomb, travaux à la charge de la CAPE.

Cette nouvelle tranche de travaux débutera soit par le nord soit par le sud du village mais pas par le milieu.

### **. LETTRE DE LA MAIF.**

La Mutuelle d'assurances MAIF propose à notre commune de lui offrir la reconstitution, en modèle réduit, du bateau atelier de Claude Monet réalisée par les élèves du lycée professionnel Edmond Doucet d'Equeurdreville.

Le Conseil Municipal, à la majorité, a accepté de recevoir cette réalisation pour laquelle il va maintenant falloir trouver un lieu d'exposition.

### **. PRAIRIE HUMIDE.**

Sur incitation de la DREAL Haute Normandie, une réunion concernant le reboisement réglementaire de la prairie de la Fondation TERRA est prévue le 19 novembre en présence de représentants de la Fondation TERRA, du Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie, de la Préfecture et de M. le Maire.

### **. COMPTEURS D'EAUX.**

M. le Maire informe de la réception d'une lettre de Mr LEPAGE relative à la modification de l'implantation de nouveaux compteurs d'eau sur le terrain des différents propriétaires.

M. le Maire confirme qu'il s'agit d'un problème d'ordre privé et que la commune n'a pas à intervenir financièrement dans cette opération.

### **. BATIMENT OCCUPE PAR L'ASSOCIATION « LES GALOPINS ».**

M. Yves LEERS soulève le problème du devenir de ce bâtiment et du terrain après le déménagement de l'Association.

M. le Maire précise que le sujet n'est pas d'actualité à ce jour et que de toute façon le Conseil Municipal sera bien naturellement consulté pour tout projet envisagé.

La séance est levée à 21h30.